

# Fiche d'examen au cas par cas pour les PLU, PLUi et cartes communales *(liste indicative d'informations à fournir)*

## 1. Intitulé du projet et état d'avancement

Procédure concernée <i>(ex pour les PLU : élaboration, révision, DP ou DUP...)</i>	Type de document <i>(ex : POS, PLU communal ou intercommunal, carte communale)</i>	Territoire concerné
Modification simplifiée n°2 du PLU	Plan Local d'Urbanisme communal	Commune d'Estrablin (38)

En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi	
Date de débat du PADD	
Le cas échéant, date prévisionnelle de l'arrêt du projet	

## 2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable <i>(compétente pour conduire la procédure d'urbanisme)</i>	Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération, Thierry KOVACS
Courriel	info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

## 3. Caractéristiques principales de la procédure

3.1. Caractéristiques générales du territoire	
Nom(s) de la (ou des) commune(s) concernée(s)	Estrablin
Nombre d'habitants concernés <i>(au dernier recensement général de la population)</i>	3 278 habitants (INSEE 2014)
Le cas échéant : nombre d'habitants permanents et en période touristique	
Superficie du territoire	2069 ha

3.2. Quels sont les objectifs de cette procédure ? <i>Annexe : la délibération engageant la procédure</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application de la décision du tribunal Administratif de Grenoble en date du 13/10/2016</li> <li>- Application de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en date du 12/04/2018</li> <li>- Levée du périmètre d'attente de projet d'aménagement global dans le secteur du "Logis Neuf"</li> </ul>

- Mise à jour des emplacements réservés
- Introduction des dispositions liées à la loi "Macron" concernant les extensions et les annexes à l'habitation en zones agricole et naturelle et forestière
- Rectification d'incohérences entre le règlement graphique et le règlement écrit en matière de changement de destination d'anciens bâtiments agricoles
- Clarification de certaines dispositions du règlement écrit et adaptations de certaines règles
- Correction d'erreurs matérielles

### 3.3. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement ?

*Annexe : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le Conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU*

Respect des orientations d'aménagement définies dans le PADD du PLU approuvé en 2013 :

- Relancer la dynamique démographique locale et rétablir un équilibre social et générationnel de la population
- Affirmer le rôle fédérateur du centre village et améliorer son accessibilité
- Pérenniser une économie locale dynamique et diversifiée
- Préserver et valoriser les patrimoines bâtis, naturels et paysagers qui participent au cadre de vie et nourrissent l'identité de la commune

### 3.4. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ?

*Annexes :*

- Pour une élaboration ou une révision générale de PLU : si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, joindre le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;
- Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, du code de l'urbanisme) et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU : le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint ;

Evolutions mineures uniquement des dispositions réglementaires :

- Introduction de la possibilité de réaliser des annexes à l'habitation en zone agricole
- Introduction de la possibilité de réaliser des extensions aux habitations existantes en zones agricole et naturelle et forestière
- Ajout de la possibilité de changer de destination les bâtiments identifiés sur le plan de zonage en zone Ap
- Ajout d'illustrations dans le règlement écrit pour faciliter la compréhension de la règle
- Adaptations de certaines dispositions concernant les mouvements de terrain et le stationnement

**3.5. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la CDPENAF, du Comité de massif, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, de mise à jour du zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser**

Consultation de la CDPENAF

**3.6. Contexte de la planification : le projet est-il concerné par...**

- les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ?	Non
- les dispositions de la loi Littoral (3 lacs concernés : Léman, Bourget, Annecy) ?	Non
- une <u>DTA ou DTADD</u> ? Si oui, laquelle ?	DTA de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise
- un <u>SCoT</u> , un schéma de secteur ? Si oui, le(s)quel(s) ? ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la <u>loi « Grenelle 2 »</u> ?	SCoT des Rives du Rhône (Non Grenelle - en cours de révision)
- un (ou plusieurs) <u>SDAGE ou SAGE</u> ? Si oui, le(s)quel(s) ?	SDAGE Rhône Méditerranée

**3.7. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

PLU en vigueur soumis à évaluation environnementale lors de son élaboration en 2013 (évaluation non renforcée)

**4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine**

**4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain**

Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	
---	--

#### 4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

<p>Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?</p>	<p>Maintien d'une forte limitation de la consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- extensions et annexes à l'habitation autorisées dans un périmètre resserré autour de l'habitation existante (20 m) et limitées en superficie et hauteur</li> <li>- pas d'évolution du zonage des zones constructibles</li> </ul>
<p>Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?</p>	<p>Sans influence (pas ou très faible augmentation des surfaces artificialisées)</p>
<p>Sur quelles perspectives de développement (<i>démographique, économique, touristique ou d'équipements publics ou autre, selon la vocation de l'urbanisation envisagée</i>) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?</p>	<p>Maintien des objectifs définis en 2013 : augmentation de la population d'environ 15% entre 2009 et 2025</p>
<p><b>Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui : Non</b></p>	
<p>Quelle est approximativement la superficie consommée ?</p>	
<p>Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (<i>densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants, lits froids pour le tourisme de montagne...</i>) ont été préalablement examinées ?</p>	
<p>Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (<i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i>).</p>	

4.2. Milieux naturels et biodiversité			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ?
<u>Zone Natura 2000 ?</u>		x	<b>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?</b>
<u>Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?</u>		x	
<u>Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?</u>		x	
<u>Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ?</u>	x		ZNIEFF de Type 1 "Rivière de la Gère" > Pas d'impact de la procédure sur la zone
<u>Arrêté préfectoral de protection de biotope ?</u>		x	
Continuité écologique connue ou repérée par la commune ou l'intercommunalité ou par un document de rang supérieur (SRCE, SCoT, DTA...) ?	x		Corridors écologiques le long de la Gère et de la Vésonne identifiés dans le SCoT des Rives du Rhône > Maintien des zones de corridors inconstructibles "Aco" et "Nco" dans la modification
<u>Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?</u> Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général...) ? <u>Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?</u>	x		Des zones humides de superficie supérieure à 1 ha sont identifiées sur le territoire, notamment le long des cours d'eau Plusieurs zones humides ponctuelles, correspondant notamment à des mares et zones de peupleraies > Maintien d'une trame spécifique sur le plan de zonage et de mesures de protection dans le règlement des zones concernées

4.3. Paysages, patrimoine naturel et bâti			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? <b>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate</b> de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Éléments majeurs du patrimoine bâti ( <a href="#">monuments historiques</a> et périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, <a href="#">zone de présomption de prescription archéologique...</a> ) ?	x		Présence de zones archéologiques de saisine sur le territoire communal > Pas d'influence de la modification sur ces zones
<a href="#">Site classé</a> ou projet de site classé ?		x	
<a href="#">Site inscrit</a> ou projet de site inscrit ?		x	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ( <a href="#">ZPPAUP</a> ) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?		x	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		x	
<a href="#">Directive de protection et de mise en valeur des paysages</a> ?		x	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ?		x	

4.4. Ressource en eau			
<b>Captages</b> : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ? <b>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate</b> de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Périmètre de protection (immédiat, rapprochée, éloignée) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	x		Présence du puits de captage de Gémens, générant des périmètres de protection immédiat, rapprochée A, rapprochée B et éloigné > Maintien des dispositions du PLU de 2013
<b>Captages</b> :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ?

4.4. Ressource en eau			
			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) <a href="#">des 500 captages prioritaires Grenelle 2</a> ?		x	
De captages repérés par un SDAGE Ou un SAGE?		x	
<b>Usages :</b>	Oui	Non	Si oui, précisez
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs ? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?	x		Pas d'augmentation des besoins prévus dans le PLU de 2013 par la modification
Y a-t-il risques de conflits entre ces différents usages ?		x	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?		x	
Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?	x		Eaux usées traitées à la station du SYSTEPUR, à Reventin-Vaugris Equipement conforme à la réglementation selon le dernier rapport disponible (2016)

4.5. Sols et sous-sol, déchets			
	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :			
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués ( <a href="#">base de données BASOL</a> ) ?		x	

#### 4.5. Sols et sous-sol, déchets

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? <b>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?</b>
Anciens sites industriels et activités de services ( <i>base de données BASIAS</i> ) ?		x	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?	x		Un site de carrière au lieu-dit "Logis Neuf"
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?		x	

#### 4.6. Risques et nuisances

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? <b>Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?</b>
Risques ou aléas naturels ( <i>inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts...</i> ), industriels, technologiques, miniers connus ?			
Plans de prévention des risques ( <i>naturels, technologiques, miniers</i> ) approuvés ou en cours d'élaboration ?	x		PPRN approuvé en février 2006
Nuisances connues ( <i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i> ) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?		x	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	x		Plusieurs voies classées dans l'arrêté préfectoral des voies sonores en Isère : RD 502, RD 41B, RD 538, RD 75C et RD 41



#### 4.7. Air, énergie, climat

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
<a href="#">Plan de protection de l'atmosphère</a> (PPA) ?		x	
Enjeux spécifiques relevés par le <a href="#">schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie</a> (SRCAE) ?		x	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		x	

#### 5. Éléments complémentaires que la commune ou l'intercommunalité souhaite communiquer (*facultatif*)

#### 6. Annexes (*rappel*)

Pour les élaboration ou révision de PLU ou PLUi ou de carte communale	Pour les PLU et PLUi : le projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU	Le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	La délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>